

CORONAVIRUS COVID-19

Fiche réflexe – ports

(pour l'ensemble des ports des Alpes-Maritimes)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 7 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus, en lien avec des cas de pneumonie d'allure virale dans la ville de Wuhan en Chine a été officiellement annoncée par les autorités sanitaires chinoises.

A ce jour en France, 11 patients sont guéris :

- 4 patients sont toujours hospitalisés ;
- 2 patients âgés de 80 ans et 60 ans sont décédés le 14 février et le 26 février.

La France n'est pas en phase d'épidémie et aucun cas confirmé n'a été détecté à ce jour dans les Alpes-Maritimes.

Pour rappel, la définition du virus et des différents cas de malades possibles (cas possibles / cas confirmés) est disponible sur le site : <https://www.santepubliquefrance.fr>

Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus COVID-19 :

- via les sites internet :
- www.gouvernement.fr/coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.santepubliquefrance.fr
- par téléphone, appelez-le : **0 800 130 000** tous les jours de 09h00 à 19h00.

<p>EN CAS DE SUSPICION : QUOI FAIRE ?</p>	<p>1) Vous êtes de retour d'une zone à risque :</p> <p>En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant votre retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie, ne vous rendez pas chez votre médecin, ni aux urgences, <u>appelez le 15</u> en signalant votre voyage.</p> <p>Dans les 14 jours suivant le retour de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveillez votre température 2 fois par jour ; • Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ; • Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ; • Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ; • Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ; • Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ; • Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...). • Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) • Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée. <p>2) Vous avez été en contact avec un <u>cas confirmé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les mêmes consignes s'appliquent..
<p>QUI PREVENIR ?</p>	<p>En plus de la chaîne SAMU (15), le responsable d'établissement devra contacter sans délai :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ddtm-pap@alpes-maritimes.gouv.fr

**MESURES PROPRES
A VOTRE SECTEUR**

- Travailleurs : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) :
 - si vous revenez d'une zone à risque ;
 - si vous avez été en contact avec un cas confirmé.

Vous veillerez en particulier également à :

- **demander aux capitaines en provenance de ports étrangers de transmettre 24h avant leur entrée dans le port la déclaration maritime de santé (DMS)**
Déclaration Maritime de Santé : dès réception d'une DMS présentant un caractère sanitaire défavorable (oui à une des 8 questions de la DMS), la capitainerie transmet immédiatement par mail et par téléphone l'information à l'agence régional de santé PACA :
 - ✕ par téléphone : 04 13 55 80 00 – 04 13 55 80 10 et
 - ✕ par mail : ars13-alerte@ars.sante.fr (envoi d'une copie de la DMS) ;
- **vérifier les certificats de contrôle sanitaire ou exemption de contrôle sanitaire pour tout navire effectuant un voyage international et accostant vos ports ;**
- **mettre à la disposition du public et dans les lieux de passage les affiches « informations voyageurs » disponibles à l'adresse : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs> ;**
- **appliquer avec soin les préconisations indiquées dans le courrier du 24/02/2020.**